



# Conseil économique et social

Distr. générale  
31 juillet 2012  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Sixième réunion

Genève, 4 et 5 mai 2011

## Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur les travaux de sa sixième réunion\*

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–6	3
A. Participation.....	2–3	3
B. Questions d'organisation .....	4–6	3
<b>Séance commune avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation</b>		
II. État d'avancement et mise au point définitive de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières .....	7–26	3
A. Principales conclusions de la deuxième évaluation pour l'ensemble des sous-régions.....	9–18	4
B. Résumé analytique de la deuxième évaluation .....	19–21	5
C. Présentation finale, contenu et mise au point définitive de la deuxième évaluation.....	22–23	5
D. Promotion et diffusion des résultats de la deuxième évaluation .....	24–26	6
III. Évaluations futures exécutées au titre de la Convention .....	27–29	6

\* Le présent document a été soumis tardivement par la Division de l'environnement, par manque de ressources.

IV.	Préparation de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» .....	30-34	7
V.	Centre international d'évaluation de l'eau .....	35	8
VI.	Dates et lieux des prochaines réunions des Groupes de travail et clôture de la réunion .....	36	8
<b>Session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau uniquement</b>			
VII.	Promotion de la Convention et rôle des centres de liaison .....	37-40	8
VIII.	Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements aux articles 25 et 26 visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE .....	41-44	9
IX.	Appui à l'application et au respect de la Convention .....	45-49	9
X.	Projets sur le terrain.....	50-54	10
A.	Projets pilotes et cadre d'échange de données d'expérience sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques.....	50-52	10
B.	Projets pilotes sur le paiement de redevances pour services écosystémiques .....	53	11
C.	Autres projets d'appui à l'application de la Convention.....	54	11
XI.	Eau et accidents industriels .....	55-60	11
A.	Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels .....	55-56	11
B.	Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières .....	57-60	12
XII.	Partage de données d'expérience et renforcement des capacités.....	61-64	13
XIII.	Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales.....	65-68	13
XIV.	Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé .....	69-70	14
XV.	Coordination et synergies avec les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations .....	71	14
XVI.	Programme de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau pour 2010-2012 et au-delà.....	72-74	15
XVII.	Questions diverses et clôture de la réunion .....	75-76	15

## I. Introduction

1. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) a tenu sa sixième réunion les 4 et 5 mai 2011 à Genève (Suisse). Une séance commune avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a eu lieu le 4 mai.

### A. Participation

2. Les représentants des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont participé à la réunion: Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine. Des représentants de la Chine étaient également présents en tant qu'observateurs.

3. Ont également participé à cette réunion des représentants de la Commission européenne, du Comité exécutif, du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral, du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), du secrétariat de la Commission internationale du bassin de la Save, de WaterLex et de l'International Environmental Association of Riverkeepers (Eco-TIRAS).

### B. Questions d'organisation

4. La Présidente a ouvert la réunion; elle en a rappelé le principal objectif, c'est-à-dire finaliser la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières, qui était la raison d'être de la séance commune avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation.

5. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WAT/WG.1/2011/1.

6. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les travaux de sa cinquième réunion, qui s'est tenue à Genève du 7 au 9 juillet 2010 (ECE/MP.WAT/WG.1/2010/2).

## Séance commune avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

## II. État d'avancement et mise au point définitive de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

7. Au cours de cette séance commune, les deux Groupes de travail ont débattu de questions stratégiques liées à la préparation et la mise au point définitive de la deuxième évaluation ainsi que des principaux messages et conclusions des différentes évaluations sous-régionales.

8. Le secrétariat a informé les deux Groupes de travail des faits nouveaux en rapport avec la deuxième évaluation qui sont intervenus depuis la dernière séance commune des

deux Groupes de travail (Genève, 7 juillet 2010), et en particulier des conclusions des ateliers sous-régionaux pour l'Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 13-15 octobre 2010) et l'Europe occidentale et centrale (Budapest, 8-10 février 2011).

## **A. Principales conclusions de la deuxième évaluation pour l'ensemble des sous-régions**

9. Le secrétariat a présenté les principales conclusions provisoires de l'évaluation pour l'ensemble des sous-régions: Caucase (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/5-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/5), Europe du Nord et Europe orientale (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/6-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/6), Asie centrale (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/4-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/4), Europe occidentale et centrale (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/8-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/8) et Europe du Sud-Est (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/7-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/7).

10. S'agissant des principales conclusions pour l'Europe occidentale et centrale, un représentant de l'Allemagne a suggéré que le rôle joué par la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne (UE) dans l'amélioration de la coopération transfrontière soit expliqué, la fréquence des problèmes liés à la quantité de l'eau précisée et l'étude de la Commission internationale pour la protection du Rhin sur l'effet des changements climatiques mentionnée comme exemple pertinent dans le résumé sous-régional.

11. Le représentant de la République tchèque a fait observer qu'il était nécessaire d'apporter dans l'évaluation quelques corrections concernant les changements hydromorphologiques et les accords transfrontières auxquels son pays participait car la liste comportait certaines lacunes. En outre, il faudrait ajouter l'azote parmi les principales causes de l'eutrophisation mentionnées dans l'évaluation.

12. S'agissant des principales conclusions pour l'Europe orientale et l'Europe du Nord, le représentant de la Finlande a lui aussi suggéré de faire apparaître plus clairement l'importance de la température des masses d'eau et des altérations hydromorphologiques, de mentionner les effets potentiellement négatifs des mesures d'atténuation des changements climatiques, par exemple l'accroissement de la production de la biomasse pour la transformer en bioénergie, ainsi que d'insister sur la nécessité d'une coopération intersectorielle et d'intégrer des considérations environnementales.

13. Le représentant du Service fédéral russe d'hydrométéorologie et de surveillance environnementale (Roshydromet) a suggéré de mentionner l'accord transfrontière entre le Kazakhstan et la Fédération de Russie et l'harmonisation en cours des méthodes d'évaluation de la qualité de l'eau comme exemple de bonnes pratiques dans le résumé sous-régional pour l'Asie centrale. Un représentant du Kazakhstan a demandé que soient précisées les causes de la rupture d'un barrage mentionnée dans le résumé pour l'Asie centrale.

14. Le représentant de la République islamique d'Iran s'est déclaré intéressé par le soutien que la Convention et son secrétariat pourraient apporter pour améliorer la coopération transfrontière de son pays avec les pays voisins, en particulier l'Afghanistan.

15. S'agissant du résumé sous-régional pour le Caucase, la délégation géorgienne a demandé que les cartes des eaux souterraines soient corrigées et la délégation arménienne a suggéré d'ajouter quelques paragraphes exposant les progrès accomplis dans la sous-région en matière de gestion de l'eau.

16. S'agissant du résumé sous-régional pour l'Europe du Sud-Est, la délégation grecque a fait état de plusieurs corrections à apporter au sujet des accords transfrontières de son pays.

17. Un représentant de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), a fait état de la contribution de la Convention de Ramsar à la deuxième évaluation, sous la forme d'une coopération fructueuse qui avait permis d'inclure un certain nombre de sites Ramsar transfrontières dans l'évaluation, ainsi que sous la forme d'enseignements qui ont été tirés et de possibilités de coopération à l'avenir. Il a également invité les centres de liaison pour les questions relatives à la Convention et le secrétariat à participer aux activités entreprises au titre de la Convention de Ramsar, par exemple la réunion régionale européenne qui devait avoir lieu en septembre 2011 en Slovaquie.

18. Les Groupes de travail ont:

a) Examiné et approuvé le contenu de toutes les évaluations des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières, et en particulier les documents reprenant les principales conclusions pour les sous-régions (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/4-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/4; ECE/MP.WAT/WG.2/2011/5-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/5; ECE/MP.WAT/WG.2/2011/6-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/6; ECE/MP.WAT/WG.2/2011/7-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/7 et ECE/MP.WAT/WG.2/2011/8-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/8);

b) Remercié les experts de leur contribution ainsi que l'IWAC, le secrétariat de la Convention de Ramsar et le secrétariat de la Convention sur l'eau pour le travail de fond qu'ils avaient accompli;

c) Invité les Parties et non-Parties à communiquer pour le 20 mai 2011 les corrections/ajouts éventuellement nécessaires aux informations contenues dans les documents qui reprennent les principales conclusions par sous-région;

d) Chargé le secrétariat de la mise au point définitive des évaluations, en y incorporant les observations pertinentes et en procédant à la mise en forme et au raccourcissement du texte rendus nécessaires pour des motifs d'ordre rédactionnel.

## **B. Résumé analytique de la deuxième évaluation**

19. Le secrétariat a présenté un projet de résumé analytique, établi à l'intention des décideurs (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/3-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/3). Le résumé analytique était structuré de la même façon que l'évaluation et il était donc organisé par sous-région.

20. Les Groupes de travail ont décidé qu'il fallait ramener le projet de résumé analytique à une dizaine de pages de texte et à 10 pages de graphiques et autres illustrations.

21. Les Groupes de travail ont invité les Parties et non-Parties à faire connaître pour le 20 mai 2011 les observations supplémentaires qu'ils pourraient formuler au sujet du résumé analytique. Ils ont chargé le secrétariat et le Bureau de la Convention de l'eau d'établir la version définitive du résumé analytique en s'appuyant sur les observations reçues.

## **C. Présentation finale, contenu et mise au point définitive de la deuxième évaluation**

22. Le secrétariat a rappelé la présentation et le contenu définitifs de la deuxième évaluation suivant le schéma que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation avait approuvé à sa onzième session (document informel WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2).

23. Les Groupes de travail ont décidé que toutes les observations éventuelles devaient être envoyées pour le 20 mai 2011 afin de finaliser et imprimer la deuxième évaluation en temps

voulu pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», prévue du 21 au 23 septembre 2011 à Astana.

#### **D. Promotion et diffusion des résultats de la deuxième évaluation**

24. Les Groupes de travail ont décidé que la première mesure à prendre pour promouvoir les résultats de l'évaluation devrait consister à en lancer la diffusion à la Conférence ministérielle d'Astana ainsi qu'à l'occasion d'une réunion parallèle. Il faudrait également la présenter à l'occasion d'autres manifestations européennes et internationales telles que le Forum mondial de l'eau. Un CD-ROM serait produit en temps voulu pour être distribué à Astana.

25. Les Groupes de travail ont encouragé les pays à faire connaître les résultats de la deuxième évaluation au niveau national, au sein de leurs autorités nationales, régionales et locales, dans les journaux et hebdomadaires nationaux et dans les commissions des bassins hydrographiques, ainsi que dans les évaluations et communications nationales. Le représentant de l'Allemagne a suggéré d'établir et de diffuser un modèle d'exposé sur les résultats de l'évaluation, et le représentant de la Finlande de réunir des matériels de communication et de promotion auprès des pays, des articles par exemple, par le biais du site Web. L'idée a également été émise que l'IWAC pourrait appuyer la promotion sous-régionale des résultats de l'évaluation. Les pays ont été encouragés à envisager de faire traduire les évaluations des bassins hydrographiques et, si possible, le résumé analytique dans leur langue nationale. La deuxième évaluation pourrait également servir à mieux faire connaître les effets bénéfiques de la Convention, y compris parmi les non-Parties, en particulier en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.

26. Les Groupes de travail ont décidé d'organiser un atelier au cours du premier semestre de 2012 pour débattre des conclusions de la deuxième évaluation en vue de débattre en même temps du futur programme de travail pour 2013-2015 au titre de la Convention afin qu'il puisse proposer des solutions aux problèmes qui ressortent de la deuxième évaluation. Le secrétariat et le bureau ont été chargés d'organiser cet atelier<sup>1</sup>.

### **III. Évaluations futures exécutées au titre de la Convention**

27. Le secrétariat a présenté les principaux enseignements qui ont été tirés, les retombées bénéfiques et les faiblesses du processus de la deuxième évaluation ainsi qu'un certain nombre de suggestions concernant les futures évaluations éventuelles.

28. WaterLex a suggéré d'associer plus énergiquement les organisations non gouvernementales aux futures évaluations ainsi que de se concentrer davantage sur les questions sociales, économiques et institutionnelles, ainsi que sur la coopération. Elle a suggéré également de renforcer les liens avec la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

29. Les Groupes de travail ont décidé de réaliser la prochaine évaluation globale dans huit à dix ans, lorsque l'on pourra s'attendre à des changements mesurables par rapport à la situation de 2011. Entre-temps, afin d'assurer la continuité du processus d'évaluation, une évaluation thématique ayant une portée et une approche spécifiques seraient réalisées dans les quatre ans (pour 2015). Les Groupes de travail ne se sont pas accordés sur la portée

---

<sup>1</sup> L'atelier stratégique sur les futurs travaux au titre de la Convention sur l'eau de la CEE, intitulé «Tirer parti des conclusions de la deuxième évaluation et des autres résultats obtenus», a eu lieu à Genève, les 14 et 15 février 2012.

thématique spécifique, mais plusieurs options ont été évoquées, par exemple une évaluation axée sur une contrainte spécifique (par exemple l'agriculture, la production d'électricité), un thème intersectoriel (par exemple les changements climatiques et les phénomènes extrêmes, les écosystèmes et la biodiversité) ou une mesure d'intervention (par exemple des plans de gestion des bassins hydrographiques, des systèmes de surveillance et d'évaluation).

#### **IV. Préparation de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»**

30. Le secrétariat a présenté les préparatifs en vue de la Conférence ministérielle d'Astana prévue du 21 au 23 septembre 2011 au Kazakhstan. Comme la gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau étaient l'un des deux grands thèmes de la Conférence, elle offrait une bonne occasion d'aborder les questions en rapport avec le secteur de l'eau. Pour faciliter les discussions lors de la Conférence ministérielle, le secrétariat de la Convention sur l'eau a entrepris d'établir, en coopération avec de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales, un document de fond officiel sur l'eau et les écosystèmes aquatiques qui fera l'objet d'un débat lors de la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement (Genève, 24-27 mai 2011). Le secrétariat a informé les Groupes de travail que le document de fond officiel (ECE/ASTANA.CONF/2011/3) serait complété par un document non officiel reprenant les bonnes pratiques communiquées par les pays qui pourrait être inclus dans le document officiel.

31. Les pays ont été invités à faire connaître leurs observations sur le projet de document officiel par l'intermédiaire de leurs représentants auprès du Comité des politiques de l'environnement. Un représentant de la Hongrie a suggéré, au nom de l'Union européenne, d'insister davantage sur le rôle des eaux souterraines et l'éducation dans le document de fond officiel.

32. Les pays ont informé les Groupes de travail de ce qu'ils prévoyaient pour leurs ministres et autres fonctionnaires de haut rang qui seraient présents à la Conférence, ainsi que de leurs intentions concernant les interventions au cours de certaines tables rondes et l'organisation de réunions parallèles.

33. Le Président de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a présenté le document intitulé «Actions pour l'eau d'Astana: projet» (ECE/CEP/2011/S/L.4), élaboré sous les auspices du Bureau de la Convention sur l'eau par un groupe de rédaction composé de membres désignés. Les «Actions pour l'eau d'Astana» devraient être l'un des résultats concrets de la Conférence d'Astana. Le document était un recueil d'actions visant à améliorer l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques grâce à une gestion plus durable. Les gouvernements ont été invités à s'engager spontanément dans des actions spécifiques avant ou pendant la Conférence ministérielle et de rendre compte de leur mise en œuvre à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» suivante.

34. Les participants se sont déclarés satisfaits de la mise en lumière de la Convention pendant la Conférence ministérielle et de sa contribution aux préparatifs de la Conférence. Ils ont suggéré de démontrer, à l'occasion du lancement de la diffusion des résultats de la deuxième évaluation, qu'elle avait un lien étroit avec l'*Évaluation des évaluations de l'environnement en Europe* établie par l'Agence européenne pour l'environnement.

## **V. Centre international d'évaluation de l'eau**

35. M. Boris Minarik, Directeur de l'IWAC, a présenté une vue d'ensemble des travaux du Centre (WGMA/2011/Inf.2-WGIWRM/2011/Inf.1). Le secrétariat et les Groupes de travail ont remercié l'IWAC de l'appui qu'il apportait à la Convention et à son programme de travail et se sont dits conscients de son importance croissante comme bras technique de la Convention.

## **VI. Dates et lieux des prochaines réunions des Groupes de travail et clôture de la réunion**

36. Les Groupes de travail ont décidé que leur prochaine réunion commencerait le 27 juin 2012 par une séance commune qui serait suivie d'une session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, les 28 et 29 juin (dans la matinée seulement)<sup>2</sup>. Les réunions seraient précédées le 26 juin d'une réunion du Groupe restreint sur les eaux souterraines et suivies, le 29 juin après-midi, d'une réunion du Groupe restreint chargé des Dialogues sur les politiques nationales.

### **Session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau uniquement**

## **VII. Promotion de la Convention et rôle des centres de liaison<sup>3</sup>**

37. Le Président a rappelé qu'il était important de promouvoir la Convention et que les centres de liaison avaient une responsabilité à cet égard. Il faudrait utiliser le Guide établi à l'intention de ces centres, qui a pour titre «Comment mieux promouvoir la Convention et son Protocole» (ECE/MP.WAT/2009/13). L'Allemagne a informé le Groupe de travail de ses activités promotionnelles en faveur de la Convention, telles qu'une exposition sur l'eau à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau ou la rédaction d'articles pour le magazine national sur l'environnement, qui étaient consacrés par exemple à la réunion des Parties au Protocole. Le représentant de la Slovaquie a annoncé que son pays avait préparé un article sur la Convention pour le journal national. Le représentant de la Hongrie a mentionné que le Gouvernement de son pays avait publié une brochure et s'était employé à faire connaître la Convention dans le cadre de la présidence hongroise de l'Union européenne. La délégation de la République tchèque a informé le Groupe de travail que son pays avait réalisé, pour la Conférence ministérielle d'Astana, une brochure sur sa coopération internationale dans le domaine de l'eau qui comprenait également des informations sur la Convention et le Protocole sur l'eau et la santé.

38. Un représentant de l'Office international de l'eau a présenté les plans et préparatifs pour le sixième Forum mondial sur l'eau qui devait avoir lieu du 12 au 17 mars 2012 à Marseille (France). Il a rappelé la relation qui existait entre le processus préparatoire régional européen et les préparatifs en vue des Actions pour l'eau d'Astana et en a souligné l'importance.

---

<sup>2</sup> Faute de services d'interprétation et pour assurer une meilleure coordination entre les deux Groupes de travail, la réunion suivante s'est tenue sous la forme d'une réunion commune des deux Groupes de travail les 3 et 4 juillet 2012, juste après une réunion du Groupe restreint chargé des Dialogues sur les politiques nationales, le 2 juillet 2012.

<sup>3</sup> Faute de temps, ce point a été débattu le 5 mai 2011, uniquement par le Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau.



39. Le Groupe de travail a également débattu des options envisageables pour la célébration du vingtième anniversaire de la Convention en 2012, par exemple la publication d'une nouvelle brochure et d'un poster, l'organisation d'une manifestation spéciale, etc. Toutes les Parties ont été invitées à organiser des manifestations nationales et d'autres activités pour la célébration de cet anniversaire, y compris en faisant paraître des communiqués de presse. Il a également été suggéré de présenter des exemples de bonnes pratiques en matière de coopération transfrontière ainsi que d'associer éventuellement l'anniversaire de la Convention avec la signature d'accords relatifs aux eaux transfrontières.

40. Les participants ont été encouragés à suggérer au secrétariat des manifestations supplémentaires pour promouvoir la Convention et en célébrer l'anniversaire.

### **VIII. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements aux articles 25 et 26 visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE**

41. Le Groupe de travail s'est félicité de la ratification par la Serbie de la Convention sur l'eau et de ses amendements en août 2010. Le représentant de l'Allemagne a annoncé que son pays était en train de ratifier les amendements aux articles 25 et 26 visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE. Le représentant de la Slovaquie a informé le Groupe de travail que son pays était lui aussi en train de ratifier les amendements, et le représentant de la Suisse a annoncé que son pays les avait ratifiés.

42. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt les annonces de ces pays et a encouragé les Parties à accélérer la ratification des amendements, en prévision également de la Conférence ministérielle d'Astana.

43. La délégation hongroise, dont le pays assurait la présidence de l'Union européenne, a annoncé qu'au terme de cette présidence, le Conseil devrait normalement adopter une conclusion sur l'eau dans laquelle il insisterait sur l'importance d'une coopération au niveau international et d'une ratification des amendements à la Convention et au Protocole sur l'eau et la santé. Le Groupe de travail a remercié la Hongrie de cette initiative.

44. Le Groupe de travail a reconnu la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir la Convention en dehors de la région de la CEE. Il a décidé à cet égard d'organiser pour la fin de 2011 à Genève une conférence sur la coopération transfrontière Europe-Asie dans le domaine de l'eau.

### **IX. Appui à l'application et au respect de la Convention**

45. Le Vice-Président du Conseil juridique a informé le Groupe de travail des principales conclusions de la huitième réunion du Conseil (Genève, 24 et 25 février 2011) et de l'action qu'il a été convenu de mener pour aller de l'avant. Le Conseil avait poursuivi l'élaboration de la proposition relative à un mécanisme destiné à faciliter et à appuyer l'application et le respect de la Convention et envisageait de la finaliser pour la fin de 2011, en vue de son éventuelle adoption ultérieure par la Réunion des Parties à sa sixième session en 2012. En outre, le Conseil juridique envisageait de soumettre à la Réunion des Parties le projet de mandat du Comité d'application afin que celui-ci puisse démarrer ses travaux dès 2013. Le mécanisme serait axé sur l'application et le respect de la Convention et ferait en particulier une large place à l'assistance et la facilitation.

46. Le Président a souligné que le mécanisme d'application dont débat le Conseil juridique représenterait une étape importante et novatrice concernant la Convention et un mécanisme exceptionnel pour la coopération relative aux eaux transfrontières en général. Il pourrait également attirer de nouveaux appuis, y compris financiers, afin de faire face à des situations difficiles. Les Parties devraient également envisager des candidats possibles pour le Comité d'application en vue de leur élection à la prochaine Réunion des Parties.

47. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis concernant l'appui à l'application et au respect de la Convention et a encouragé toutes les Parties à envoyer des représentants aux réunions du Conseil juridique. Il a en outre demandé au Conseil juridique de rendre compte des progrès accomplis ainsi que de la version définitive de la proposition et du cadre de référence du mécanisme d'application à sa prochaine réunion, en 2012.

48. Le Vice-Président du Conseil juridique a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement des préparatifs d'une étude préliminaire sur l'application des principes de la Convention aux eaux souterraines transfrontières, qui sera présentée à la sixième session de la Réunion des Parties. Il était ressorti du projet d'étude que la Convention pouvait s'appliquer à toutes les eaux souterraines ainsi qu'à des régions importantes pour la recharge des eaux souterraines dont les écosystèmes devaient être protégés. Les travaux préparatoires en vue de l'étude avaient fait apparaître que la coopération était généralement plus faible pour les eaux souterraines transfrontières que pour les eaux de surface et qu'il fallait formuler de nouvelles orientations en matière de protection et de gestion des eaux souterraines transfrontières. Le Groupe de travail a donc décidé d'élaborer, en coopération avec le Conseil juridique, un projet de dispositions types sur les eaux souterraines transfrontières qui pourraient être éventuellement adoptées à la prochaine Réunion des Parties, en 2012.

49. En vue de l'élaboration du projet de dispositions types, le Groupe de travail a décidé de créer un groupe restreint sur les eaux souterraines et a demandé aux Parties et non-Parties de désigner des experts. Le groupe restreint, qui se composerait d'experts juridiques et techniques, commencerait à travailler sur la question par courrier électronique et déciderait ensuite du nombre de réunions nécessaires. Le Groupe de travail a également demandé au groupe restreint de rendre compte de ses activités à sa prochaine réunion.

## **X. Projets sur le terrain**

### **A. Projets pilotes et cadre d'échange de données d'expérience sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques**

50. Le représentant des Pays-Bas, Coprésident de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, a informé les participants des conclusions de la quatrième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 14 avril 2011) et du «Deuxième atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières: Défis, progrès et enseignements tirés dans ce domaine» (Genève, 12 et 13 avril 2011). Le secrétariat a exposé l'état d'avancement du programme de projets pilotes relatifs à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques et du cadre d'échange de données d'expérience sur l'adaptation dans les bassins transfrontières (voir WGIWRM/2011/Inf.4). Les représentants des pays dans lesquels les projets pilotes étaient en cours ont rendu compte de l'état d'avancement de leurs projets. En outre, Eco-TIRAS a fait rapport sur deux de ces projets concernant la pénurie d'eau dans le bassin inférieur du Dniestr, menés en coopération avec le projet pilote et le cadre d'échange relevant de la Convention.

51. Le représentant de la Suisse, Président de la Réunion des Parties à la Convention, a fait ressortir que la Convention était l'un des principaux textes internationaux sur l'eau et

les changements climatiques, et en particulier sur la dimension transfrontière de l'adaptation. À cet égard, l'Équipe spéciale de l'eau et du climat devrait contribuer aux négociations mondiales sur la question et en particulier coopérer plus étroitement avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au sujet de laquelle les Parties envisageaient d'établir un programme de travail sur l'eau et les changements climatiques.

52. Le Groupe de travail s'est félicité de l'état d'avancement du projet pilote et a demandé au secrétariat d'indiquer les progrès accomplis à sa prochaine réunion. Il a également invité les pays à inclure leurs projets en cours ou nouveaux dans le cadre d'échange de données d'expérience sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.

## **B. Projets pilotes sur le paiement de redevances pour services écosystémiques**

53. Le Groupe de travail a été informé des progrès accomplis dans l'exécution des projets pilotes sur le paiement de redevances pour services écosystémiques, en particulier d'un projet pilote exécuté dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales en Arménie, ainsi que des plans futurs. Un représentant du Kirghizistan s'est déclaré intéressé par un projet pilote sur le paiement de redevances pour services écosystémiques et l'établissement de taux de redevances sur l'eau dans un bassin transfrontière bien précis. L'Allemagne a exposé ses plans pour la mise en place d'un projet pilote transfrontalier sur le paiement de redevances pour services écosystémiques dans le bassin du Vechte/Vecht qu'elle partageait avec les Pays-Bas.

## **C. Autres projets d'appui à l'application de la Convention**

54. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des progrès réalisés dans le cadre d'autres projets en faveur de l'application de la Convention et de la gestion des eaux transfrontières en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. Ces projets constituaient une bonne base locale et nationale pour promouvoir l'application de la Convention, en dépit de certaines difficultés, liées en particulier à l'engagement politique. Les liens avec les Dialogues sur les politiques nationales étaient très bénéfiques et devraient être renforcés.

# **XI. Eau et accidents industriels**

## **A. Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels**

55. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des plans en vue de l'élaboration d'une liste de mesures en cas d'interventions d'urgence par le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, organe subsidiaire à la fois de la Convention sur l'eau et de la Convention de la CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels)<sup>4</sup>. Le Groupe d'experts établi à cet effet se réunirait pour la première fois le 31 mai 2011 à Genève afin de faire le point des matériels existants concernant les interventions d'urgence.

<sup>4</sup> Voir <http://www.unece.org/env/teia/adhocgroup.html>.

56. Le secrétariat a également informé le Groupe de travail des préparatifs en vue de la tenue d'un atelier, accueilli par le Gouvernement allemand, qui aurait lieu les 8 et 9 novembre 2011 à Bonn (Allemagne), à l'occasion de la commémoration des vingt-cinq ans de l'accident survenu à l'usine Sandoz. Cet atelier ferait le point de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue du séminaire sur la prévention des accidents chimiques et la limitation de leurs effets sur les eaux transfrontières (CEP/WG.4/SEM.1/1999/3-MP.WAT/SEM.1/1999/3), tenu à Hambourg (Allemagne) du 4 au 6 octobre 1999, et déterminerait les problèmes qui persistaient concernant la prévention des accidents industriels.

## **B. Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières**

57. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'afin de promouvoir de manière commune l'entrée en vigueur du Protocole à la Convention sur l'eau et à la Convention sur les accidents industriels, relatif à la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, les Bureaux des deux Conventions avaient décidé d'une démarche en trois étapes:

- *Première étape:* Chercher à mieux comprendre la nature des dispositions législatives nécessaires à l'application du Protocole, compte tenu des différences qu'il présente avec d'autres instruments en matière de responsabilité civile;
- *Deuxième étape:* Mener des études de cas basées sur des hypothèses d'accidents réalistes pour comprendre les conséquences, y compris positives, de la mise en œuvre du Protocole et/ou d'autres instruments;
- *Troisième étape:* Déterminer quelles actions pourraient permettre à la République de Moldova et à l'Ukraine de mettre en œuvre le Protocole et en recommander l'application.

58. Le secrétariat a indiqué que le mandat confié à un consultant pour la mise en œuvre de l'étape 1 avait été finalisé en mai 2011. Les étapes 2 et 3 nécessiteraient des fonds extrabudgétaires supplémentaires.

59. Le Groupe de travail a également été informé des résultats de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, tenue du 8 au 10 novembre 2010 à La Haye. Au cours de cette réunion, la Conférence des Parties avait pris une décision sur l'application et s'était mise d'accord sur des critères en vue de l'auto-évaluation par les Parties des progrès réalisés dans l'application de la Convention. En outre, les Parties avaient adopté une stratégie à long terme pour l'avenir de la Convention et avaient décidé de continuer à soutenir les pays en transition qui s'étaient engagés à appliquer la Convention par le biais de son programme d'aide.

60. Le Groupe de travail a réaffirmé la nécessité d'un partage de données d'expérience entre les différentes conventions et les activités auxquelles elles donnaient lieu.

## **XII. Partage de données d'expérience et renforcement des capacités**

61. La Suisse a rendu compte des mesures prévues concernant la tenue d'un atelier sur les forêts et l'eau dans les pays à faible couvert forestier, qui devait être organisé à Genève les 7 et 8 juillet 2011, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Section du bois de la CEE/FAO ainsi que du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. L'atelier aurait lieu après l'atelier sur le paiement de redevances pour services écosystémiques que la Section du bois de la CEE/FAO devait organiser du 4 au 6 juillet 2011 à Genève. Le premier de ces ateliers serait spécifiquement axé sur les pays du pourtour méditerranéen ainsi que les pays du Caucase et d'Asie centrale. Les membres du Groupe de travail ont été encouragés à proposer des noms d'orateurs pour cet atelier et à désigner des experts de la forêt et de l'eau.

62. Plusieurs participants ont souligné l'importance de la question des forêts au regard de la gestion de l'eau et des écosystèmes en général.

63. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des plans concernant les ateliers qui seront organisés dans le cadre du projet «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau», en particulier ceux qui ont trait à un atelier sur les eaux souterraines transfrontières, prévu pour la fin de 2011 ou le début de 2012, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Programme des Nations Unies pour le développement. L'atelier aurait un rapport étroit avec les travaux relatifs aux eaux souterraines sous la direction du Conseil juridique et du Groupe de travail ainsi qu'avec l'atelier projeté pour donner suite aux conclusions de la deuxième Évaluation.

64. Dans la perspective du futur programme de travail pour 2013-2015, le secrétariat a exposé les propositions concernant de futures activités de renforcement des capacités et les thèmes suggérés, y compris les problèmes liés à la quantité d'eau, s'agissant en particulier de l'attribution des ressources en eau, du débit écologique minimum et la gestion de l'énergie hydroélectrique, ainsi que des modifications hydromorphologiques et de la connectivité des cours d'eau. Il a été rappelé au Groupe de travail que le programme de travail actuel encourageait également les Parties à organiser elles-mêmes des ateliers dans le cadre de la Convention.

## **XIII. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales<sup>5</sup>**

65. Le secrétariat a exposé l'évolution récente, dans le contexte de l'initiative de l'Union européenne sur l'eau et de ses Dialogues sur les politiques nationales, des activités de gestion intégrée des ressources en eau menées par la CEE (voir le document ECE/MP.WAT/WG.1/2011/10). Les dialogues ont été réalisés en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, dans la République de Moldova, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine grâce à un financement de la Commission européenne, de la Finlande, de la Norvège et de la Suisse. Le secrétariat a également rappelé avec insistance les problèmes actuels, tels que la pénurie relative de ressources humaines et financières, et a demandé aux membres du Groupe de travail d'envisager d'apporter un appui supplémentaire pour les Dialogues sur les politiques nationales.

<sup>5</sup> Les Dialogues sur les politiques nationales ont été examinés plus en détail à la première réunion des groupes restreints qui s'est tenue le 6 mai 2011 au Palais des Nations, à Genève.

66. La délégation géorgienne a remercié le secrétariat et a mis en lumière l'importance des dialogues pour le pays ainsi que leurs retombées bénéfiques, sous la forme par exemple d'une amélioration de la coopération intersectorielle. La délégation arménienne a, pour sa part, exprimé sa gratitude pour les travaux réalisés dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales, et a annoncé que grâce à eux, le Gouvernement arménien avait adopté un règlement type sur la planification des bassins hydrographiques. Eco-TIRAS, au nom de la République de Moldova qui n'était pas présente, a lui aussi exprimé sa gratitude pour les Dialogues sur les politiques nationales réalisés dans ce pays et a demandé que ces dialogues soient poursuivis.

67. Le représentant de l'Estonie a signalé que son pays avait apporté une contribution en nature à la réalisation des Dialogues sur les politiques nationales dans la République de Moldova et au Turkménistan. Le représentant de l'Allemagne a offert un soutien en nature et un soutien financier ponctuel pour des manifestations précises dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales, et l'IWAC a offert un soutien pour la réalisation de Dialogues sur les politiques nationales au Kazakhstan, dans la République de Moldova et en Ukraine.

68. Le représentant de la Commission européenne a souligné que l'Union européenne et chacun de ses États membres prêtaient une grande attention aux Dialogues sur les politiques nationales, en particulier depuis que l'eau était une des grandes priorités de l'Union européenne et de sa politique de coopération extérieure. Il a dit combien il appréciait l'excellent travail réalisé par la CEE et s'est déclaré prêt à soutenir le programme, en coopération avec les États membres, sur le long terme. Ce serait une bonne idée d'analyser les dispositions qui pourraient être prises sur le plan national dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales afin de parvenir à des résultats concrets, ainsi que de mettre en commun les enseignements tirés d'autres processus analogues.

#### **XIV. Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé**

69. Le représentant du pays hôte, la Roumanie, a informé le Groupe de travail des résultats de la deuxième Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Bucarest, Roumanie, 23-25 novembre 2010). La réunion, qui avait rassemblé plus de 190 participants de 32 pays, avait pour but de faire le point des progrès accomplis dans l'application du Protocole. La Réunion des Parties avait notamment adopté une décision relative au respect des dispositions et un certain nombre de documents d'orientation importants.

70. Le Groupe de travail a débattu des possibilités de coopération dans le cadre des activités relevant du Protocole, notamment dans les domaines suivants: a) adaptation aux changements climatiques; b) fixation des objectifs et dates cibles conformément à l'article 6 du Protocole; et c) examen des progrès accomplis et présentation des rapports conformément à l'article 7.

#### **XV. Coordination et synergies avec les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations**

71. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des contributions de la CEE aux activités relevant du domaine d'intervention thématique prioritaire relatif aux eaux transfrontières d'ONU-Eau. Il a présenté en particulier le Système d'information sur les activités d'ONU-Eau, qui avait été mis au point dans le cadre du programme ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie et qui comportait des informations sur toutes les activités menées par les membres et partenaires d'ONU-Eau en

matière de gestion des eaux transfrontières. Le Groupe de travail s'est félicité du nouveau système et a invité toutes les Parties et autres acteurs à l'utiliser activement.

## **XVI. Programme de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau pour 2010-2012 et au-delà**

72. Le Groupe de travail a examiné les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau pour 2010-2012 (ECE/MP.WAT/29/Add.1) et a décidé qu'aucune révision du programme de travail n'était nécessaire.

73. Par la suite, le Groupe de travail a débattu d'activités éventuelles à inclure dans le programme de travail pour 2013-2015. La délégation allemande a suggéré d'inclure des questions liées à la biodiversité et à l'eau. Un représentant de la Suisse a émis l'idée d'inclure des activités concernant la coopération entre les pays membres de la CEE et ceux qui n'en sont pas membres, ainsi que le renforcement des capacités. Le Président de la Réunion des Parties à la Convention a invité les participants à suggérer des activités, à se manifester comme partenaires et à annoncer des contributions financières car le prochain programme de travail devrait être réaliste et assorti de ressources financières et humaines suffisantes.

74. Le Groupe de travail a chargé son président d'établir pour sa prochaine réunion, en coopération avec le Bureau, un avant-projet du futur programme de travail pour 2013-2015.

## **XVII. Questions diverses et clôture de la réunion**

75. Le représentant de l'Allemagne a informé le Groupe de travail des résultats d'un atelier sur la biodiversité et l'eau, tenu les 17 et 18 juin 2010 à Bruxelles, et a recommandé que les membres du Groupe de travail consultent les informations relatives à cet atelier, qui sont disponibles en ligne<sup>6</sup>. Le représentant de la Serbie a annoncé que son pays avait commencé à négocier un nouvel accord avec la Roumanie voisine. Le représentant de la Hongrie a rendu compte de la Conférence sur l'avenir des eaux en Europe et a encouragé les participants à prendre connaissance des conclusions de cette réunion qui sont elles aussi disponibles en ligne<sup>7</sup>.

76. Le Président a prononcé officiellement la clôture de la réunion le jeudi 5 mai 2011 à 17 h 15.

---

<sup>6</sup> Disponibles à l'adresse suivante: [http://circa.europa.eu/Public/irc/env/wfd/library?l=/framework\\_directive/implementation\\_convention/biodiversity\\_legislation&vm=detailed&sb=Title](http://circa.europa.eu/Public/irc/env/wfd/library?l=/framework_directive/implementation_convention/biodiversity_legislation&vm=detailed&sb=Title).

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante: <http://www.eu2011.hu/event/future-european-waters-conference>.